L'ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ EN UNE SEULE RÈGLE

À paraître à l'automne 1996 dans La structuration conceptuelle du langage — Tous droits réservés

Charles-Henri Audet

Professeur de français, Cégep de Sainte-Foy Chargé de cours en linguistique française, U. Laval, U. du Québec à Chicoutimi, U. de Sherbrooke

L'une des plus grandes difficultés du français écrit, sinon la plus grande, pour la majorité des francographes, c'est l'accord du « participe passé ». Un historien de la grammaire scolaire, André Chervel (1977 : en particulier 110-111), soutient d'ailleurs, avec autant de sérieux que d'humour, que c'est essentiellement pour enseigner et justifier l'accord du participe passé (cidessous désigné par pp) que les classes de grammaire française ont été inventées. Depuis trois siècles, et particulièrement dans le cas de cette classe de mots, la noble tâche d'apprendre aux élèves à écrire correctement ce qu'ils ne prononcent pas inspire des grammairiens et des pédagogues de tout acabit. Dans des formulations plus ou moins heureuses, chacun propose cinq, dix ou quinze règles « générales » et jusqu'à une trentaine de cas particuliers ou d'exceptions. Rappelons-en ici un certain nombre, dans des formulations principalement empruntées à Grevisse 1969 et 1980 :

- 1. Le pp employé « seul » s'accorde avec le mot auquel il se rapporte.
- 2. Le pp employé avec *être* (*sembler*, *devenir*, *paraître*, *demeurer*, *rester...*) s'accorde avec le sujet du verbe (ou avec « son » sujet).
- 3. Le pp employé avec *avoir* (a) s'accorde avec le (son) c.o.d. placé avant et (b) reste invariable s'il n'y a pas de c.o.d. ou (c) si ce c.o.d. est placé après.
- 4. Le pp d'un verbe accidentellement pronominal réfléchi ou réciproque s'accorde avec le pronom c.o.d. réfléchi ou réciproque placé avant [comme si le verbe *être* était le verbe *avoir*].
- 5. Le pp d'un verbe essentiellement pronominal ou d'un verbe pronominal passif s'accorde avec le sujet du verbe (ou avec « son » sujet).
- 6. Le pp « conjugué » avec *avoir* suivi d'un infinitif (a) s'accorde avec le c.o.d. qui précède le verbe si ce c.o.d. fait l'action exprimée par l'infinitif mais (b) reste invariable s'il la subit.
- 7. Le pp d'un verbe impersonnel reste invariable.
- 8. Les pp des verbes intransitifs *coûté*, *valu*, *pesé*, etc. restent invariables quand ils sont accompagnés d'un complément circonstanciel de prix, de valeur, de poids, etc. mais s'accordent avec le (leur) c.o.d. si le verbe « devient » transitif.
- 9. Les pp *ci-joint*, *ci-inclus*, *ci-annexé* s'accordent quand ils sont épithètes ou attributs et quand ils ont valeur qualificative ou prédicative mais restent invariables quand ils ont valeur adverbiale.
- 10. Les pp *attendu*, *y compris*, *non compris*, etc. placés devant le nom ou le pronom s'emploient comme prépositions et restent invariables ; mais ils sont variables quand ils sont placés après le nom ou le pronom ou s'ils sont placés devant par inversion.
- 11. Le pp étant donné peut rester invariable ou suivre les règles de attendu, y compris, non compris, etc.
- 12. Les pp dit, $d\hat{u}$, cru, su, pu, voulu, etc. restent invariables s'ils sont suivis d'un c.o.d. infinitif ou d'une proposition c.o.d. « sous-entendue ».
- 13. Les pp suivis d'un attribut du c.o.d. s'accordent souvent avec ce c.o.d. si celui-ci les précède.

- 14. Le pp reste invariable si son c.o.d. est un *l'* mis pour *cela*, représentant une idée ou une proposition ; il s'accorde si ce *l'* représente un nom.
- 15. Le pp précédé d'un collectif ou d'un adverbe de quantité s'accorde selon le sens avec ce collectif ou cet adverbe, ou avec son complément.
- 16. Le pp précédé de *en* s'accorde ou ne s'accorde pas si... mais ne s'accorde jamais s'il est suivi de..., etc.

De quoi rendre fous les scripteurs ordinaires, mais aussi, ou surtout, de quoi ahurir les linguistes habitués à croire que la langue est un système. Comment se ferait-il donc que l'accord, donc un aspect du comportement, d'une seule et même partie du discours soit régi par autant de règles distinctes?

S'agissant de cet accord, tout nouveau projet de réforme de l'orthographe amène ses défenseurs intégristes, ses abolitionnistes radicaux et un bon nombre de révisionnistes plus tendres et en apparence plus sensés, mais plus embarrassants, qui proposent d'éliminer les « exceptions ». Plus embarrassants, ces derniers, parce que, ce faisant, sauf exception... ils en créent. Ils en créent, par exemple, quand ils proposent qu'on laisse toujours invariable le participe passé suivi d'un infinitif ou qu'on n'accorde plus le participe passé de certains verbes pronominaux.

Le participe passif s'accorde avec son désigné passif

Les règles traditionnelles ne sont pas fausses : elles donnent les bonnes réponses. Mais elles traitent les cas à la pièce, sur la base de considérations tantôt formelles, tantôt logiques, et occultent le fondement sémantique du mécanisme. En face des multiples règles d'accord du participe passé, le commun des usagers doit forcément se dire : ou bien la langue n'est pas vraiment ma propriété mais celle de quelques génies autorisés qui seuls la comprennent ; ou bien les règles elles-mêmes, inventées par ces privilégiés, ne sont pas justifiées. L'usage naturel et les règles de grammairiens témoignent pourtant, ici comme ailleurs, d'une intuition profonde : une nécessité commune. À prendre pour des règles individuelles et autonomes les effets d'une seule et même cause, on donne faussement et inutilement à croire que la langue est compliquée. Bescherelle, comme d'autres linguistes et d'autres grammairiens, le savait bien, lui qui disait : « On a embrouillé une matière fort simple » (in Hanse, 1987 : 685).

Nous allons en effet montrer, ou tenter de montrer (voir aussi Audet, 1994 : Annexe B), que tous les cas d'accord du participe passé reposent sur l'application — et, ici ou là, sur l'application abusive ou le défaut d'application — d'une seule et même règle : Le participe passé (ou, mieux, le participe PASSIF [pp]) s'accorde avec son désigné passif [DP] \(^1\). Une seule, parce qu'il ne peut pas vraiment en être autrement : la langue est un système qui a tendance à être systématique... La multiplicité inexplicable, aussi bien dans le cas qui nous occupe que dans d'autres, relève presque toujours du fait que la règle générale commune, le plus petit dénominateur commun, n'a pas été appréhendée. Notre projet sera donc de remplacer une trentaine de règles difficiles à mémoriser par une règle unique difficile à comprendre... mais plus satisfaisante pour l'intelligence et, en réalité, beaucoup plus pratique.

Derrière les multiples règles de surface formulées par la tradition scolaire sur l'accord du participe passé se dissimule en fait UNE SEULE INTENTION DE LA LANGUE, voire même UNE SEULE INTENTION DE L'USAGE, quelques fois désorientée, ou déjouée, mais une seule : accorder le participe passé, ou passif, avec la personne en situation de patient (le DP) de l'événement représenté en lui. Damourette et Pichon (1969), que je viens de lire, bien tardivement, sur le sujet, expriment déjà cette règle unique, et deux fois plutôt qu'une : (1) « En général, quelle que soit l'acception [de agente ou depatiente], c'est toujours le patient

¹ Pour la définition des termes participe passif et désigné passif, voir la prochaine rubrique, **Considérations théoriques générales**.

[...] qui est susceptible d'être le support du participe de type su [c.-à-d. de type -e]. C'est pourquoi nous appelons cet adjectif verbal **participe patiental** » (Tome 4 : 8, § 1172). (2) « Puisque le patiental a toujours pour support le patient, il est naturel que ce soit avec ce patient qu'en tant qu'adjectif, il s'accorde » (12, § 1174).

Cette règle unique saute aux yeux dans les cinq premiers cas traditionnels ³:

| Exemples | Règles traditionnelles | Règle unique |
|------------------------------------|---|---|
| 1. La terre rougie s'endort. | Le pp employé seul s'accorde avec le mot auquel il se rapporte. | Le pp (rougie) s'accorde avec son DP (la terre). |
| 2. La terre est rougie. | Le pp employé avec <i>être</i> s'accorde avec son sujet. | Le pp (rougie) s'accorde avec son DP (la terre). |
| 3a. Le soleil l'a rougie. | Le pp employé avec <i>avoir</i> s'accorde avec son c.o.d. placé avant. | Le pp (rougie) s'accorde avec son DP ($l' \tilde{O} la terre)^4$. |
| 4. La terre s'est rougie. | Le pp d'un verbe accidentellement pronominal s'accorde avec le pronom c.o.d. placé avant, comme si le verbe <i>être</i> était le verbe <i>avoir</i> . | Le pp (rougie) s'accorde avec son DP (s' Õ la terre). |
| 5. La terre s'est envolée, vendue. | Le pp d'un verbe essentiellement pronominal ou pronominal passif s'accorde avec « son » sujet. | Le pp (envolée, vendue) s'accorde avec son DP (s' Õ la terre). |

En résumé, le participe passif *rougie*, *envolée*, *vendue* s'accorde avec la personne en situation de patient de l'événement « rougir », « envoler », « vendre » représenté en lui : la personne rougie, envolée, vendue — *la terre*, *l*' ou *s*'.

Considérations théoriques générales

Mais, avant d'aller plus loin, établissons certains faits :

• Le participe « passé » n'est pas un verbe, ou « parfois un adjectif et parfois un verbe » ; il est toujours un adjectif — qui comporte des morphèmes de genre et de nombre (et d'extension ⁵), comme tous les adjectifs et tous les substantifs français. Seulement, il a

² Damourette et Pichon constatent qu' « il en est en effet ainsi, d'une manière constante, quand ce participe est employé en dehors des tiroirs verbaux » (§ 1174) et « de même, dans un tiroir formé avec l'auxiliaire être » (§ 1175), mais que « la question est beaucoup plus complexe en ce qui concerne les tiroirs verbaux formés avec l'auxiliaire avoir » (§1176). Pour comprendre cette complexité, disent-ils, « il importe d'avoir devant l'esprit l'origine historique des tiroirs formés par le verbe avoir et le participe pariental ». Mais les deux grammairiens ne compteront pas que sur l'histoire, ils en appelleront aussi, un peu comme nous le ferons plus loin, aux distinctions nécessaires à faire entre sens logique et construction linguistique : en résumé, le désigné passif (le patient du patiental) est une personne en situation **grammaticale** de patient malgré la difficulté, dans certains cas, de le concevoir ainsi concrètement.

³ On n'est pas loin de la règle unique même en grammaire scolaire traditionnelle si l'on considère que les cinq premières règles du *Bon usage* 1980 sont réduites à quatre par Goosse (Grevisse 1986 : § 904), qui, à sa manière, amalgame les deux premières dans un seul énoncé; et que Grevisse lui-même (1980 : § 1910) suggère que la plupart de ce qu'on appelle « cas particuliers » et « exceptions » peut en fait s'expliquer par les règles générales appliquées avec discernement.

⁴ La flèche (Õ) signale le rapport de référence entre le DP et son référent.

⁵ L'extension, ou représentation d'ensemble, est le morphème de base de toutes les parties du discours (Ouellet, 1990-1991 ; Audet, 1994) et s'identifie particulièrement facilement dans le substantif et l'adjectif nominaux (Audet, 1994 : 45ss ; Ouellet, 1979 et 1985b : 195). Représentation d'un ensemble (un en-soi) : le substantif ; représentation d'un sous-ensemble (un hors-soi) : l'adjectif.

un morphème de plus que l'adjectif « qualificatif » ordinaire. Ce morphème, c'est la représentation d'un événement, non pas de temps passé, mais de voix passive (Ouellet, 1987 : 189 ; Audet, 1994 : 76). En cela s'opposent *rouge* et *rougie* dans *la terre rouge* et *la terre rougie* : le premier représente un sous-ensemble rouge ; le deuxième, un sous-ensemble devenu rouge.

Le traditionnel participe passé est donc un participe PASSIF. En cela, il s'oppose au participe dit « présent » ⁶, qui ne représente pas non plus du temps présent mais un événement de voix active : une terre rougie / une terre rougissante. Alors que le participe actif rougissante place son support laterre en situation d'agent, ou de désigné actif — c.-à-d. en situation de personne rougissante, ou devenant rouge —, le participe passif rougie place ce support en situation de patient, ou de DÉSIGNÉ PASSIF — c.-à-d. en situation de personne rougie, ou devenue rouge. Ce renvoi du participe passif à un support passif n'empêche pas, dans certains contextes, sa référence logique à un agent. C'est cette référence à un agent qui, dans certains cas (ci-dessous 3b et 3c, par exemple), brouille la piste des règles d'usage. Il n'empêche pas non plus que le support passif en cause soit concurremment le support passif d'un autre événement — celui, par exemple, qui se trouve représenté dans un infinitif (ci-dessous 6b).

- L'objet [direct] est toujours il l'est par définition (Ouellet, 1988 : 224 ; Audet, 1994 : 155) une personne en situation de patient de l'événement représenté dans le verbe à l'égard duquel il exerce cette fonction : la terre, par exemple, est la personne rougie dans le soleil rougit la terre. En conséquence, il est toujours une personne en situation de patient de l'événement représenté dans le participe qui entre dans la composition du syntagme verbal correspondant au verbe de « forme simple » (rougit a rougi), et on pourrait s'attendre à ce que l'usage dominant soit d'écrire * le soleil a rougie la terre. Or, tel n'est pas le cas ; il y a une raison à cela, nous y reviendrons (encore sous 3c). On serait aussi en droit de s'attendre à ce que vu s'accorde avec que aussi bien dans les tableaux que j'ai vu peindre que dans les peintres que j'ai vus peindre : que est dans les deux cas l'objet [direct], donc le DP, de ai vu(s). Ce n'est pourtant pas ce que prescrit le « bon usage », nous y reviendrons également ci-dessous (en 6).
- Le sujet peut être simultanément l'agent et le patient des événements représentés dans le verbe prédicat ⁷ et, en conséquence, dans le participe qui accompagne le verbe dans le syntagme verbal. Il en est ainsi dans *la terre rougit* et *la terre a rougi*, où *la terre* est à la fois la personne rougissante et la personne rougie. On pourrait donc s'attendre à devoir écrire * *la terre a rougie*, comme on écrit *la terre est descendue*. Ce n'est pas ce qui est prescrit par les grammairiens, nous en traiterons en 3b ci-dessous.
- Les verbes « pronominaux » n'existent pas. Ce qu'il y a de pronominal dans le verbe « pronominal »... c'est le pronom qui constitue toujours une partie du discours à part entière et qui a toujours une fonction grammaticale (syntaxique) par rapport au verbe. Pas question, par conséquent, de règles particulières pour l'accord du participe passif de verbes « pronominaux ».

Analyse de cas particuliers : exceptions d'usage justifiées et moins justifiées

Les cas d'exception de l'usage relèvent ou bien du fait de tenir, on pourrait dire légitimement, compte d'un rapport actif écran (le rapport logique du pp à un agent ; 3b et 3c, par exemple) ou bien du fait d'accorder la priorité à un rapport passif concurrent de celui qui s'établit entre le DP et le participe passif (le rapport de ce DP à l'événement représenté dans

⁶ Il s'agit bien de l'adjectif *ant-ante* (*un homme aimant – une femme aimante*) — abusivement appelé adjectif « verbal » — et non du verbe en *ant* (*un homme, une femme aimant ses enfants*).

⁷ Dans un tel cas, le verbe est transitif réflexif (Ouellet, 1987 : 210 ; Audet, 1994 : 114).

l'infinitif, par exemple ; 6b), ou encore du fait de mal appréhender l'objet [direct] (le cas de *en*, par exemple). Voyons cela de plus près.

Le pp avec avoir + objet postposé

Soit, donc:

| Exemples | Règles traditionnelles | Règle unique ou exceptions d'usage à la règle unique |
|------------------------------------|---|--|
| 3c. Le soleil a rougi la terre. | Le pp employé avec <i>avoir</i> ne s'accorde pas avec son c.o.d. placé après. | Le pp (<i>rougi</i>) ne s'accorde pas avec un DP-objet postposé (<i>la terre</i>). |
| | Règle d'exception remontant au XVI ^e s. | « Justification » de l'exception : Résistance naturelle à l'accord du pp avec un DPobjet renforcée du fait que ce DP se trouve placé hors-champ du rapport logique qui s'établit entre le pp et le DA-sujet. |

Dans le soleil a rougi la terre, l'objet la terre est la personne rougie et on devrait s'attendre à ce que le participe passif rougie s'accorde avec 8: *le soleil a rougie la terre, comme il s'accorde quand ce même objet, pronominalisé, précède le verbe : le soleil l'a rougie. La langue ne s'oppose pas à un tel accord et les écrivains, on le sait, l'ont d'ailleurs librement pratiqué jusqu'au XVIII siècle, et moins librement jusqu'au XVIIII (Ronsard, dans ce cas, malgré Marot, accordait chaque fois que le rythme ou la rime s'en trouvaient servis : « ...la rose / qui ce matin avait déclose / sa robe de pourpre au soleil... ». Deux siècles plus tôt, Colin Muset écrivait : Elle a tôt remise la quenouille. Et, deux ou trois siècles plus tard, les exemples d'accord foisonnent encore.) Mais elle ne s'opposerait pas non plus à ce que l'accord avec l'objet fasse toujours « exception ». L'exception en cause, presque systématique dans l'oral populaire contemporain, convenait fort bien à J.-P. Camus en 1560 : [...] toutes les œuvres qu'elle aura fait et composé 9; et survient encore quelquefois sous la plume de Diderot, entre autres : (vers 1778) Elles [les cornes] viennent nécessairement avant avec le tems, et ainsi de toutes les autres parties qui les ont précédé 10.

Ce qui gêne dans le cas de l'accord avec l'objet, et surtout en postposition (l'objet—patient est alors placé hors-champ du rapport sujet—prédicat et n'est pas encore apparu dans la séquence à l'arrivée du participe), c'est que le participe passif est aussi mis en état de rapport logique avec une personne en situation d'agent, le sujet du verbe. Ce rapport entre l'événement représenté dans le participe et son agent logique (le sujet du verbe) apparaît comme primordial et tend, d'une certaine manière, à effacer celui qui s'établit avec l'objet du même verbe — le verbe en cause étant, bien entendu, non pas le participe (comme le donnent à supposer les formulations traditionnelles s'accorde avec « son » sujet ou avec « son » c.o.d. placé avant), mais l'« auxiliaire ».

Le pp avec avoir sans objet

Soit:

⁸ (S'accordeavec.) Tournure française qui n'est pas exclusivement familière ; cf. les sources de Grevisse, 1986 : 2249.

⁹ « Privilège du Roy » pour les œuvres de Ronsard, *in* Pierre de Ronsard, *Œuvres complètes, X*, Paris, Librairie E. Droz, 1939 : 169.

¹⁰ Diderot, *Éléments de physiologie*, Paris, Librairie Marcel Didier, 1964 : 39.

3b. La terre a rougi. (~La terre est descendue.)

Le pp employé avec *avoir* sans c.o.d. est « invariable ».

Le pp (*rougi*) ne s'accorde pas avec son DP (*la terre*).

« Justification » de l'exception : Ce DP de *rougi* en est simultanément le DA logique ; sentiment, avec *avoir*, de la préséance du rapport au DA.

Dans *la terre rougit* et *la terre a rougi*, le sujet *la terre* est en situation de patient de l'événement « rougir » représenté aussi bien que dans *la terre descend* et *la terre est descendue*. Le participe passif *rougi* pourrait donc s'accorder. Ce qui entraîne le refus d'accord, c'est le sentiment, justifié, de la prédominance de l'agent dans le voisinage du verbe *avoir*, qui évoque l'extériorité de l'agent et du patient. Il y a sentiment de sa non-prédominance dans celui du verbe *être*, qui évoque l'intériorité de l'un par rapport à l'autre. En résumé, dans *la terre est descendue*, la langue elle-même privilégie le rapport pp – DP alors que dans *la terre a rougi* elle privilégie le rapport pp – DA. L'usage, sans y être absolument contraint, n'a pas absolument tort de s'accorder à ce fait.

Dans le cas des transitifs réflexifs (où le sujet est à la fois agent et patient : *la terre rougit, la terre descend*), c'est l'impression de la prépondérance de l'agent ou du patient qui entraîne l'emploi de l'« auxiliaire » *être* ou de l'« auxiliaire » *avoir* dans la « forme composée ». C'est cette même impression qui pousse à accorder ou ne pas accorder le participe. Notons au passage que les moins lettrés, dont les enfants, ont tendance à privilégier l'agent plus souvent qu'autrement et à dire *la terre a descendu*.

Le pp suivi d'un infinitif

Soit:

Le pp suivi d'un infinitif Le pp (vus) s'accorde avec son 6a. Les peintres que s'accorde quand son c.o.d. est le j'ai vus peindre. DP (que O les peintres). « sujet » de l'infinitif. 6b. Les tableaux que Le pp suivi d'un infinitif ne Le pp (vu) ne s'accorde pas j'ai vu peindre. s'accorde pas quand ce c.o.d. est avec son DP (que O les l' « objet » de l'infinitif. tableaux). « Justification » : Que est aussi et apparaît être davantage le DP de *peindre*. 6c. Les tableaux que Même règle que 6b. Le pp (vu) ne s'accorde pas j'ai vu tomber. avec son DP (que O les tableaux). Même justification qu'en 6b : Que est concurrement le DP de tomber. Fait supplémentaire : Que est aussi le DA de tomber (verbe transitif réflexif). 6d. Les tableaux que Même règle que 6b assortie de la Accord non avenu; aucune j'ai voulu peindre. juste considération que l'objet de exception en cause : Que n'est ai voulu est peindre. pas le DP de voulu mais de peindre. (Le DP de voulu est peindre, objet de ai voulu.)

6e. Les peintres que j'ai fait peindre. (Au sens de ... que ai amenés à peindre.)

Les tableaux que j'ai fait peindre.

Le pp *fait* suivi d'un infinitif est toujours invariable.

(Entendre: non seulement quand l'objet subit l'action de l'infinitif, comme dans 6b, mais aussi quand il la fait, comme dans 6a.)

Le pp fait suivi d'un infinitif ne s'accorde jamais avec son DP (que Õ les peintres, les tableaux).

« Justification » du cas *que* Õ *les peintres* : alors qu'en 6a, *que* apparaît comme la personne vue, il n'apparaît pas ici logiquement comme la personne faite.

N.B. *Que* est pourtant l'objet de l'infinitif *ai fait*, donc le DP de *fait*, qui devrait s'accorder.

6f. Les tableaux que j'ai laissé[s] tomber, peindre. Le pp *laissé* suivi d'un infinitif peut s'accorder ou ne pas s'accorder.

Le pp *laissé[e]* s'accorde ou ne s'accorde pas avec son DP *que*.

Fondement de l'ambivalence de l'usage : Hésitation entre assimiler ce cas à 6a et 6b ou l'assimiler à 6e.

L'accord du participe passif avec l'objet du verbe est aussi gêné quand le patient de l'événement représenté dans le participe (que, par exemple, dans les tableaux que j'ai vu peindre) est simultanément le patient logique d'un autre événement — celui qui se trouve représenté dans l'infinitif qui le suit : ici, que est aussi la personne peinte. Le « bon usage » actuel, dans ce cas, privilégie le rapport au patient mis en cause par l'infinitif : que, chose vue semble être davantage chose peinte. Cette tendance à privilégier le rapport à l'infinitif est évidemment renforcée, dans la tradition grammaticale, par le fait qu'on estime que le que est ici l'objet de l'infinitif. Mauvaise analyse, évidemment. Que est l'objet de ai vu et l'infinitif peindre est attribut de l'objet que, tout comme il l'est dans les peintres que j'ai vu peindre. C'est ce que met en évidence la place du pronom personnel les — devant ai vu — dans la transformation Je les ai vu(s) peindre, valide pour les deux syntagmes. L'opposition d'usage les tableaux / les peintres que j'ai vu / vus peindre, censée mettre en évidence le fait que que (les tableaux / les peintres) est dans un cas la chose peinte et dans l'autre pas, obnubile le fait que ce que est dans les deux cas la chose vue. Si, pour « simplifier la langue », il fallait faire une seule règle de l'accord du participe passif suivi d'un infinitif, cette règle devrait être, non pas « jamais d'accord », comme le proposent parfois les réformistes, mais l'accord toujours. Proposer l'« invariabilité », c'est proposer une exception.

Aux cas 6a et 6b s'oppose le cas 6d : *les tableaux que j'ai voulu peindre*. Ici, la transformation donne *j'ai voulu les peindre* : *que* est objet de l'infinitif, devant lequel il se place, et le refus d'accord de *voulu* est normal. Pas question d'« exception ».

Quand à fait et laissé, ils posent aux logiciens un problème particulier : on admettra volontiers que les tableaux aussi bien que les peintres soient la personne vue dans les tableaux, les peintres que j'ai vu / vus peindre, mais on conçoit mal qu'ils soient la personne faite, ou même la personne laissée dans les tableaux, les peintres que j'ai fait, laissé[s] peindre. Que dans les deux cas n'en est pas moins l'objet de ai (comme il l'est de fais ou laisse dans les tableaux, les peintres que je fais, laisse peindre), ainsi que l'indique la transformation je les ai fait, laissé[s] peindre. En effet, la transformation j'ai fait, laissé les peindre est impossible. Il ne faudrait donc pas faire un cas d'exception de fait + infinitif, ni aligner sur cette exception le cas de laissé. C'est pourtant ce maintien d'exception et cet

alignement que propose le dernier projet de réforme de l'orthographe, celui de 1990 (Masson, 1991 : 135 et 164).

Le pp des « verbes pronominaux »

Soit:

4. *La terre s'est rougie*. Le pp d'un verbe

accidentellement pronominal s'accorde avec « son » c.o.d. antéposé comme si le verbe *être* était le verbe *avoir*.

Le pp (rougie) s'accorde avec son DP (s' Õ la terre).

5. La terre s'est envolée, s'est vendue. Le pp d'un verbe essentiellement pronominal ou pronominal passif s'accorde avec « son » sujet. Le pp (envolée, vendue) s'accorde avec son DP (s' Õ la terre).

4b. La terre s'est rougi les vallées.

[Le pp des verbes pronominaux ne s'accorde pas avec un c.o.d. placé après le verbe ; cas où il faut faire comme si le verbe *être* était le verbe *avoir*.]

Le pp (*rougi*) ne s'accorde pas avec un DP objet postposé (*les* vallées).

4c. Elle s'était laissé[e] piéger, aller.

En principe, mêmes règles que 6a et 6b.

Même règle d'exception et même justification qu'en 3c.

Mais hésitation de l'usage. (Dixit Goosse, 1986 : § 915, rem. 3 : Les écrivains, à tort, accordent souvent le pp laissé quand le pronom réfléchi est l'objet de l'infinitif. — « À tort » évidemment dans le cadre de la logique appliquée ailleurs.)

Le pp (laissé[e]) s'accorde ou ne s'accorde pas avec son DP (s'Õ Elle).

Même hésitation d'usage qu'en 6f; même critique : s', DP logique de piéger (mais pas son objet) ou DA logique de aller (tous les deux attributs de s'), est toujours DP de laissé[e]; laissé devrait donc s'accorder, même dans la forme dite « pronominale réfléchie ».

4d. Elle s'était fait croire, piéger.

Le pp *fait* suivi d'un infinitif est toujours invariable.

Même règle qu'en 6e.

Le pp (fait) ne s'accorde pas avec son DP (s' \tilde{O} Elle).

Même phénomène qu'en 6a et 6b, mais même raisonnement qu'en 6e.

Évidemment, s', DP logique de *piéger* (lui-même attribut de s'), est aussi DP de *fait*, qui devrait donc s'accorder.

Le participe passif des verbes « pronominaux » s'accorde toujours de la même manière, c.-à-d. avec l'objet du syntagme verbal auquel ce participe appartient. Et cet objet n'est pas moins objet dans les « essentiellement » pronominaux ou les pronominaux « passifs » que dans les « accidentellement » pronominaux — s'il est vrai que le terme OBJET désigne une fonction syntaxique et non un élément de la réalité. Il faut considérer que, dans l'univers matériel, le me de je me lave ou de me suis lavée n'est pas plus distinct du je qu'il ne l'est dans je me suicide ou me suis suicidée, ou que le se n'est distinct de les légumes dans les légumes se vendent ou se sont vendus. S'il fallait se baser sur la réalité du référent pour

accorder aux mots leurs fonctions grammaticales, il faudrait aussi refuser la fonction d'objet au me de je me lave : dans la réalité extralinguistique, le je sujet et le me objet (deux premières « personnes » grammaticales) ne sont qu'une seule et même personne physique. Thimonnier (1974 : 265, § 428 NB), qui persiste à croire que le participe passé des verbes essentiellement pronominaux et pronominaux passifs, contrairement à celui des accidentellement pronominaux, s'accorde avec le sujet plutôt qu'avec l'objet, n'en remarque pas moins « que, dans les deux cas [...], le résultat, du point de vue orthographique, est exactement le même ». On pourrait ajouter : la confusion sujet/objet n'est donc pas coûteuse et on peut dans la pratique se permettre de ne pas s'en défaire. On se donne d'ailleurs bonne conscience : dans les « accidentellement pronominaux » et les « pronominaux passifs », le pronom réfléchi se remplace mal, logiquement, par un pronom objet non réfléchi. Linguistiquement parlant, il se remplace pourtant (dans ce cas, avoir se substitue à être) et le remplacement montre à l'évidence que c'est bien avec lui, l'objet, que l'accord se fait : Il s'est suicidé → Il l'a suicidée ; Les légumes se sont vendus → Les légumes l'ont vendu[e].

En résumé, dans toutes les constructions dites « pronominales », le pronom réfléchi est une personne en situation linguistique (c.-à-d. grammaticale) de patient malgré les inconvénients logiques apparents. Ainsi, dans *les légumes se vendent bien*, l'objet *se* est une personne en situation linguistique de patient (et le sujet *les légumes*, une personne en situation d'agent) de l'événement représenté dans *vendent* malgré l'objection faite par les esprits logiques que les légumes ne se vendent pas eux-mêmes. Dans *les légumes se sont vendus*, *se* est le désigné passif de *sont* et de *vendus*. *Vendus* s'accorde donc avec *se* et non pas avec *les légumes*. Et nul besoin de faire (sauf pour l'utilité du « truc ») « comme si le verbe *être* était le verbe *avoir* » ; c'est que le verbe *être* peut avoir un objet direct.

Dans « Le journal où j'œuvrais [Le Devoir], une institution unique en Amérique du Nord et qui ne s'était jamais laissé trop piéger par la vulgarisation... » (Lise Bissonnette¹¹), il faudrait écrire laissée : s', objet de était (et non de piéger), est le DP de laissée aussi bien que de piéger, et c'est avec ce patient que le participe devrait s'accorder.

La règle unique appliquée à presque tous les cas d'emploi

Exemples¹², comprenant des reprises de structures identiques ou semblables mais qui font traditionnellement l'objet de considérations particulières dans les grammaires.

Mention de l'accord du *participe passif* (pp) avec ce qui est ou est estimé en être le *désigné passif* (DP) dans l'usage ; ou du refus d'accord avec ce qui l'est mais est estimé ne pas l'être.

Lorsqu'il y a lieu, **commentaire**, ou critique, du raisonnement qui motive ou sous-tend l'usage.

1. Une affaire manquée.

Le pp marquée s'accorde avec son DP une affaire.

2. Elles sont arrivées hier.

Le pp arrivées s'accorde avec son DP elles.

3. Elles ont rougi.

Le pp rougi ne s'accorde pas avec son DP elles.

Résistance légitime de l'usage :

Ce DP est aussi en situation de DA; situation vue comme préséante.

¹¹ La passion du présent, Boréal Express, 1987 : 9.

¹² Sauf accident, la numérotation des exemples qui suivent est sans concordance avec la précédente.

4. Les efforts que nous avons faits.

Le pp faits s'accorde avec son DP que \tilde{O} les efforts¹³.

Résistance « légitime » de l'usage oral populaire (refus d'accord avec un DP objet [du verbe]) : l'événement représenté dans ce pp se dit aussi logiquement d'un DA, le sujet du verbe.

5. Nous avons fait des efforts.

Le pp fait ne s'accorde pas avec son DP que Õ des efforts.

Règle d'exception de l'usage : refus d'accord avec un DP objet [du verbe] postposé. Résistance définie en 4 renforcée par le fait que ce rapport pp—DP est placé hors champ du rapport pp—DA, qui l'obscurcit.

6. Elle s'est rendu compte.

Le pp rendu ne s'accorde pas avec son DP compte.

Compte est un objet postposé, tout comme des efforts en 5. Même règle d'exception d'usage qu'en 5.

N.B. Cet objet n'est pas pronominalisable (*Elle se l'est rendu) parce qu'il est constitué d'un nom « commun » seul, privé de support pronominal (c.-à.-d. privé de « déterminant »). Même phénomène que dans Elle a eu faim, etc.

7. Elles se sont baignées.

Le pp baignées s'accorde avec son DP se Õ Elles.

8. Elles se sont évadées, tues, évanouies.

Les pp évadées, tues, évanouies, allées s'accordent avec leur DP se Õ Elles.

Elles s'en sont allées.

C'est-à-dire avec l'objet et non avec le sujet du verbe ; le sujet n'est que le référent de l'objet, exactement comme dans le cas des « accidentellement pronominaux ».

9. La bataille s'est **livrée**. Elle s'en est **allée**. Les pp *livrée*, *allée* s'accordent avec leur DP s' Õ *la bataille*, *Elle*.

Et le pronom *s*' est un véritable mot avec une véritable fonction syntaxique, celle d'objet du verbe, tout comme les pronoms des autres « pronominaux ».

10. Les violonistes que j'ai entendus jouer.

Le pp entendus s'accorde avec son DP que Õ les violonistes.

11. Les airs que j'ai entendu jouer.

Le pp *entendu* ne s'accorde pas avec son DP *que* Õ *les airs*.

Résistance non avenue de l'usage fondée sur le fait que *que* est aussi le DP de l'événement représenté dans l'infinitif *jouer* (il est d'ailleurs pris, à tort, pour l'objet de *jouer*). Ce fait a historiquement servi de prétexte à refuser l'accord du pp; ce refus constitue un moyen inutile d'opposer ce cas au précédent (9).

 $^{^{13}}$ La flêche $(\tilde{\rm O})$ signale le rapport de référence entre le DP et son référent.

12. Les violonistes que j'ai **vus** rougir de honte.

Le pp vus s'accorde avec son DP que Õ les violonistes.

Que est aussi le DP de l'événement représenté dans l'infinitif rougir. Ce fait n'a jamais servi de prétexte à refuser l'accord du pp parce ce même que est simultanément le DA de rougir (que est simultanément personne rougie et personne rougissante), situation qui rapproche ce cas-ci du cas 9.

13. Les violonistes que j'ai fait jouer.

Le pp fait ne s'accorde pas avec son DP que Õ les violonistes.

Résistance de l'usage :

Que, qui apparaît logiquement comme la personne vue dans *les violonistes que j'ai vu jouer*, n'apparaît pas facilement ici comme la personne faite. Que est pourtant l'objet syntaxique du syntagme verbal *ai fait*, et de ce fait le DP grammatical des événements qui y sont représentés. Il faudrait accorder.

14. Les airs que j'ai fait jouer.

Le pp fait ne s'accorde pas avec son DP que Õ les airs.

Résistance de l'usage:

Même raison que dans 10 : *que* est simultanément le DP de *jouer*; et raison supplémentaire : *que* (*les airs*) n'apparaît pas comme la personne faite. *Que* est pourtant l'objet syntaxique du syntagme verbal *ai fait*; il faudrait accorder.

15. Elle ne s'était jamais **laissé[e]** piéger.

Le pp *laissé[e]* s'accorde ou ne s'accorde pas avec son DP s' Õ *elle*.

Habitude de nombreux écrivains de ne pas accorder : Tendance généralement critiquée par les grammairiens (et à juste titre sur le plan purement logique), de traiter *laissé* comme *fait*.

16. Les livres que vous m'avez donné[s] à lire.

Les pp donné[s], eu[s] s'accordent ou ne s'accordent pas avec leur DP que Õ les livres, les enfants.

Les cinq enfants qu'elle a eu [s] à élever.

Hésitation de l'usage : *que* est-il l'objet (donc le DP) de *avez donné[s]*, *a eu[s]* ou celui de *lire*, *élever*?

(Grevisse, 1977 : § 1083 et § 1090.)

Évidemment, que est l'objet de avez donné[s] et a eu[s] (=> vous les avez donnés à lire, elle les a eus à élever et non vous avez donné à les lire, elle a eu à les élever ¹⁴). Il est donc le DP de donnés et eus, qui devraient s'accorder. Mais il est aussi le DP logique des événement représentés dans lire et élever, d'où l'hésitation sur l'accord.

17. Elle est moins difficile que je ne l'avais **prévu**.

Le pp *prévu* s'accorde avec son DP *l*' (*le*).

Le référent logique de l' (le) est « qu'elle le serait ».

¹⁴ Elle a eu à les élever est possible mais ne correspond pas au sens évoqué par qu'elle a eus à élever.

18. Tout le monde l'a cru[e] partie.

Le pp cru[e]s'accorde ou ne s'accorde pas avec son DP l' \tilde{O} (elle).

Hésitation de l'usage :

Tendances logiques contradictoires à considérer *l'* comme la personne crue et partie ou comme la personne partie seulement (ou comme la personne au sujet de laquelle il est cru qu'elle est partie). En tant qu'objet du syntagme verbal *ai cru*, *l'* est pourtant bien le DP des événements qui y sont représentés ; l'accord de *cru* avec *l'* est donc normal. *Partie* est l'attribut de l'objet *l'* et s'accorde normalement aussi.

19. *Une pièce qu'elle leur avait dit être le salon.*

Le pp dit ne s'accorde pas avec son DP grammatical que (objet de avait dit) mais avec son DP logique être le salon.

Justification de l'usage :

La chose dite n'est évidemment pas *que* Õ *une pièce* mais « que la pièce était le salon ». L'accord avec *que* Õ *la pièce* serait très français et grammaticalement préférable : *la pièce qu'elle leur avait dite être le salon* (=> elle la leur avait dite être le salon).

Le pp cueilli[es] s'accorde ou ne s'accorde pas avec son DP en \tilde{O} les fleurs.

Justification de l'usage :

Hésitation entre considérer *en* comme l'« objet direct » ou l'« objet indirect » (c.-à-d. comme le véritable objet—patient ou comme un apport modal) du syntagme verbal *ai cueilli[e]*: Ai cueilli quoi? — *en*, **de** cela; ou Ai cueilli de quoi? — *en*, de **cela**.

En, qui pronominalise le syntagme des fleurs de J'ai cueilli des fleurs (comme les pronominalise les fleurs de J'ai cueilli les fleurs), est évidement l'objet [direct] de ai cueillies, et cueillies devrait s'accorder. Le problème posé par le pronom en trouve sa solution dans l'appréciation de la composition et de la nature des syntagmes du (de le) de la, des (de les). Il s'agit de syntagmes prépositionnels de nature substantivale, c'est-à-dire de synatgmes dont le support est la préposition substantivale de. En tant que tel, de habilite le syntagme dont il est le support (et c'est le cas dans des) à remplir la fonction objet. Pas de problème, donc, dans le fait que des ou en répondent à la question De quoi? aussi bien qu'à la question Ouoi?

20. Des fleurs, j'en ai cueilli[es].

21. Des fleurs, j'en ai **cueilli** plusieurs — j'en ai **cueilli** trois.

Le pp *cueilli* ne s'accorde pas avec son DP grammatical *en* mais avec son DP logique *plusieurs* ou *trois*.

Fondement de l'usage:

Confusion sur la fonction de *en* comme ci-dessus, en 18 (ici, en 19, on le prend clairement pour un « objet indirect), plus le fait qu'on estime, à tort, que l'objet [direct] dans ce cas-ci est *plusieurs*, ou *trois*: J'ai cueilli quoi? — Plusieurs. De quoi? — De cela.

Or, l'objet de ai cueilli est en ; *plusieurs* et *trois* sont ici des attributs de cet objet *en*. *Cueilli* devrait s'accorder avec *en*, dont le référent est *les fleurs*. Donc *cueillies*.

- 22. Les efforts que ce travail m'a coûtés.
- Le pp coûtés s'accorde avec son DP que Õ les efforts.

23. Les trois mille dollars que ce meuble m'a **coûté**.

Le pp *coûté* s'accorde avec son DP *que* Õ *les trois milledollars* — vu comme un ensemble continu, ou indivis, c.-à-d. un ensemble unitaire contenant.

Que, qui répond autant qu'on voudra à la question « Combien ? » (et qui répond tout aussi bien à la question « Quoi ? », n'est pas ici « complément circonstanciel de quantité ou de prix », mais objet [direct] de a coûté. Il faut lier ce fait à celui que combien dans vous voulez combien de dollars? n'est pas un « adverbe de quantité » mais un pronom substantival (de quantité), apte à remplir la fonction objet.

24. Les trois mille dollars que ce meuble m'a **coûtés**.

Accord logiquement admissible, sens différent de cidessus.

Le pp *coûté* s'accorde avec son DP *que* Õ *les trois mille dollars* — vu comme un ensemble discontinu, ou divis, c.-à-d. un ensemble composé d'éléments contenus (« comptables »).

25. Les trois kilomètres que j'ai couru.

Le pp *couru* s'accorde avec son DP *que* Ö *les trois kilomètres* — vu comme un ensemble continu, ou indivis, c.-à-d. un ensemble contenant.

Même remarque que pour coûté, en 23 ci-dessus.

26. Les trois kilomètres que j'ai courus.

Le pp *courus* s'accorde avec son DP *que* Õ *les trois kilomètres* — vu comme un ensemble discontinu, ou divis, composé d'éléments contenus.

Même remarque que pour *coûtés*, en 24 ci-dessus.

27. J'ai fait tous les efforts que j'ai **pu**.

Le pp pu s'accorde avec son DP logique « faire ».

Que n'est pas l'objet de ai pu mais l'objet logique de « faire » ; la transformation habituelle donnerait, non pas je les ai pu faire, mais j'ai pu les faire (le pronom les se place devant faire, dont il est l'objet, et non devant ai pu).

28. La foule d'hommes que j'ai vue.

Le pp *vue* s'accorde avec son DP *que* Ö *la foule d'hommes*, vu comme un ensemble contenant indivis.

C'est « la foule » comme ensemble contenant qui constitue le référent logique et le DP de *vue*.

29. La foule d'hommes que j'ai vus.

Le pp *vue* s'accorde avec son DP *que* Õ *la foule d'hommes*, vu comme un ensemble divis d'éléments *hommes* contenus.

Ce sont ces éléments *hommes* qui constituent le référent de *vus* et lui servent de DP logique.

NB. Malgré la référence logique à hommes, le support syntaxique de que est bien son « antécédent » la foule, et non hommes. Que aurait les hommes comme support dans la foule des (de les) hommes que j'ai vus. Le relatif ne peut se rapporter qu'à l'article support.

30. Le peu de confiance que vous m'avez **témoigné** m'a ôté le courage.

Le pp témoigné s'accorde avec son DP que Õ le peu de confiance vu comme un ensemble contenant.

C'est « le peu » comme ensemble contenant qui constitue le référent et le DP logique de *témoigné*.

31. Le peu de confiance que vous m'avez **témoignée** m'a donnée le courage.

Le pp témoignée s'accorde avec son DP que Ö le peu de confiance vu comme un ensemble contenant l'élément contenu confiance.

C'est l'élément contenu *confiance* qui constitue le référent et le DP logique de *témoignée*. NB. Pour la syntaxe, même remarque qu'en 29.

32. Combien de fautes avez-vous fait.

Le pp *fait* s'accorde avec son DP *combien de fautes* vu comme un ensemble contenant indivis.

33. Combien de fautes avez-vous sciemment **faites**?

Le pp faites s'accorde avec son DP combien de fautes vu comme un contenu d'éléments fautes.

34. C'est sa vertu, autant que son savoir, que nous avons admirée.

Le pp *admirée* s'accorde avec son DP *que* Ö *sa vertu*.

Autant que — idéalement encadré de virgules —

35. C'est sa vertu autant que son savoir que nous avons admirés.

Le pp admirés s'accorde avec son DP que Õ sa vertu et son courage.

introduit un élément comparant non additionné.

36. *Quel péril, ou quelle menace, n'a-t-il pas affronté*.

Autant que introduit un élément comparant additionné. Le pp affrontés s'accorde avec son DP quel péril.

Menace est vu comme un synonyme de *péril* ou une notion pouvant lui être substituée.

37. Quel péril ou quel menace n'at-il pas **affrontés**. Le pp affrontés s'accorde avec ses DP quel péril et quelle manace.

Péril et *menace* sont vus être survenus en alternance et s'être additionnés.

38. Rien ne remuait, les flammes exceptées.

Le pp exceptées s'accorde avec son DP les flammes.

39. Rien ne remuait, les flammes excepté.

Excepté n'a pas de DP. (Les flammes n'est pas le DP d'excepté.)

Excepté n'est sans doute pas un pp mais un adverbe. Sens : * exceptivement.

40. Rien ne remuait, **excepté** les flammes.

Excepté n'a pas de DP. (Les flammes n'est pas le DP d'excepté.)

Ou bien *excepté* est une préposition, avec le sens du syntagme prépositionnel à *l'exception de*. Ou bien, plus probablement, il est un pp sans référent dans la phrase et la séquence a le sens logique suivant : * Il étant excepté les flammes. *Excepté* s'accorde avec son référent logique « il ».

41. Y compris les indications.

Compris n'a pas de DP. (Les indications n'est pas le DP de compris.)

Ou bien *compris* est un adverbe. Sens : * y comprisément les indications. Ou bien il est un pp sans référent dans la phrase et la séquence a le sens logique suivant : * il étant y compris les indications. *Compris* « s'accorde » avec ce référent logique « il ».

42. Les indication y compris.

Compris n'a pas de DP. (Les indications n'est pas le DP de compris.)

Compris n'est sans doute pas un pp mais un adverbe. Sens : * [y] comprisément.

43. Les indications y comprises.

Le pp comprises s'accorde avec son DP les indications.

Tournure peu courante à la rigueur possible.

44. Les pièces que vous trouverez ci-jointes.

Le pp jointes s'accorde avec son DP que Õ les pièces.

45. Les pièces que vous trouverez ci-joint.

Joint n'a pas de DP. (Que n'est pas le DP de joint.)

Joint n'est sans doute pas un pp mais un adverbe. Sens : * ci-jointement.

46. Ci-joint, ci-inclus, ciannexé les pièces que vous demandez. Joint, inclus, annexé n'ont pas de DP. (Les pièces n'est pas le DP de joint, inclus, annexé)

Joint, inclus, annexé ne sont sans doute pas des pp mais des adverbes. Sens : * ci-jointement, etc.

47. Ci-jointe, ci-incluses, ciannexées les pièces que vous demandez. Les pp joint, inclus, annexé s'accordent avec leur DP les pièces.

48. **Vu**, étant **donné** les efforts qu'elle faits.

Vu, donné n'ont pas de DP. (*Les efforts* n'est pas le DP de *vu, donné*.)

Les pp vu, donné n'ont pas de référent dans la séquence mais « s'accordent » avec un référent logique abstrait « il ». Sens : * Il étant vu, donné les efforts...

49. **Vus**, étant **donnés** les efforts qu'elle a fait.

Les pp vus, donnés s'accordent avec leur DP que Õ les efforts.

50. Elles se sont parlé, nui, ri.

Les pp *parlé*, *nui*, *ri* n'ont pas de DP. (*Se* n'est pas le DP de *parlé*, *nui*, *ri*).

Se n'est pas la personne parlée, nuie, rie mais la personne dont il est parlé, nui, ri. (En termes traditionnles, se est un « c.o.i. ».) Pas question, donc, de cas d'exception ou de cas particuliers.

51. Elles se sont plu, déplu, dans cette maison; complu dans leur erreur.

Les pp plu, déplu, complu n'ont pas de DP. (Se n'est pas le DP de plu, déplu, complu.)

Se n'est pas la personne plue, déplue, complue mais la personne à laquelle il est plu, déplu, complu. (Se est un « c.o.i. ».)

52. La nourriture qu'il a **eue**.

Le pp eue s'accorde avec son DP qu' \tilde{O} la nourriture.

53. La nourriture qu'il y a **eu**.

Le pp eu s'accorde avec son DP il.

Il faut sans doute considérer que, dans le cas des tournures « impersonnelles » de ce type, le participe est l'attribut de il malgré le verbe que ir

l'attribut de *il* — malgré le verbe *avoir*.

54. La température qu'il a fait.

Le pp fait s'accorde avec son DP il.

Même remarque qu'en 53.

55. Elle a été belle.

Le pp été ne s'accorde pas avec son DP *Elle*.

Elle est à la fois DA (agent) et DP (patient) de été (Elle est à la fois personne *étante et personne *été, comme dans Elle est belle) ; et l'« auxiliaire » AVOIR est vu, ici comme dans l'exemple 3 ci-dessus, donner présé-

ance au DA.

Conclusion théorique et pédagogique

Malgré les chemins tortueux de la grammaire scolaire depuis trois ou quatre siècles, malgré les coups de force de théoriciens souvent médiocres mais influents, malgré la corruption d'écoles grammaticales plus ou moins autorisées, les règles d'accord du participe passé qui s'imposent aujourd'hui à l'usage témoignent de la poursuite d'un seul et même projet sémantique : l'accorder avec son désigné passif ; et, corollairement : ne pas l'accorder avec ce qu'on estime, à tort ou à raison, ne pas l'être, ne pas l'être exclusivement, ou ne pas l'être assez logiquement dans le plan de la référence. Ce projet repose sur une intuition toute simple : le participe passé est un participe passif qui cherche un support passif, avec lequel, en tant qu'adjectif, il demande à s'accorder. Or, cette intuition n'a jamais été clairement définie — sauf, à notre connaissance, par Damourette et Pichon, qui n'ont pas réussi à se faire entendre ou qui, confondus ou ébranlés par les faits d'exception d'usage, qu'ils n'ont pas assez clairement pris pour des erreurs, n'ont pas réussi à faire la démonstration convaincante qui s'imposait. C'est ce défaut de définition, cette absence d'un critère sémantique limpide, qui a ouvert la voie à la formulation de règles nombreuses apparemment indépendantes, et, mêmes justes, apparemment arbitraires. C'est ce défaut aussi qui a permis que ne soient pas systématiquement repoussés les inventeurs d'exceptions.

Quant à la formulation proprement dite de ces règles d'accord, les parties de bras de fer entre grammairiens de différentes tendances — survenues aussi bien ici que dans d'autres

secteurs : la définition des parties du discours et des fonctions syntaxiques, par exemple — ont généralement été gagnées, comme le montre Chervel, par les partisants du pratico-pratique et de l'« efficacité » : plutôt qu'une règle sémantique fondamentale, mais abstraite et « difficile », enseignons aux enfants des règles « générales » de surface, logiques ou formelles, « faciles », qui fonctionnent dans 80% des cas ; et formulons des règles particulières ou d'exception pour les 20% manquants, que nous enseignerons aux plus grands... En cette fin de XXe siècle, les progrès de la linguistique devant servir à quelque chose, qu'il soit permis d'espérer que cette attitude pédagogique séculaire est à la veille de s'essouffler et qu'on croira bientôt qu'il vaut mieux prendre trois fois plus de temps pour enseigner un fait fondamental signifiant et instructif que cent contre-faits de surface non signifiants qui le valent peut-être mais qui l'effacent et privent l'enseignement de toute valeur intellectuelle. Qui coupent l'accès à la compréhension de la langue et à son appropriation réelle par ses propriétaires de droit.

Bibliographie

- AUDET, Charles-Henri, 1994. *Morphologie et syntaxe du français. Précis théorique et méthodologique de sémantique grammaticale*. Le Griffon d'argile, Québec. 330 p.
- 1995. « L'accord du participe passé en une seule règle ». *Actes des 9^e journées de linguistique (1995)*. Publication B-201, CIRAL et ICRIP, Faculté des Lettres, Université Laval, Québec. 165-170.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire et André Chervel, 1969. *L'orthographe*, François Maspero, Paris. 236 p.
- BRAINE, Alain, 1993. *Participe passé. Les accords sans accrocs*, Éditions Hurtubise–H.M.H., Ville LaSalle (Québec).
- BRUNOT, Ferdinand et Charles BRUNEAU, 1949. *Précis de grammaire historique de la langue française*, Masson et Cie, Paris. 641 p.
- BURNEY, Pierre, 1962. *L'orthographe*, Presses universitaires de France, Que sais-je ? Nº 685, Paris. 126 p.
- CHERVEL, André, 1977. Histoire de la grammaire scolaire. Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français, Payot, Paris. 304 p.
- DAMOURETTE, Jacques et Édouard PICHON, [1969]. Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française (1911-1934), Tome quatrième, Éditions D'Artrey, Paris. 626 p.
- GREVISSE, Maurice, 1969. *Précis de grammaire française*. Vingt-huitième édition revue. Duculot, Paris-Gembloux. 291 p.
- 1977. *Nouveaux exercices français, Livre de maître*, 2^e édition, Duculot, Paris–Louvain-la-Neuve. 407 p.
- 1980. Le bon usage. Onzième édition, Duculot, Paris-Gembloux.
- 1983. Savoir accorder le participe passé. Règles, exercices et corrigés, Duculot, Paris-Gembloux.
- 1986. Le bon usage. Douzième édition refondue par André Goosse, Duculot, Paris-Gembloux. 1519 p.
- HANSE, Joseph, 1987. Nouveau dictionnaires des difficultés du français moderne. Deuxième édition mise à jour et enrichie, Duculot, Paris-Gembloux.
- LAURENCE, Jean-Marie, 1957. *Grammaire française*, Centre de psychologie et de pédagogie, Montréal. 567 p.
- MASSON, Michel, 1991. L'orthographe : guide pratique de la réforme, Éditions du Seuil, Inédit–Points actuels, Paris. 184 p.
- MONNEROT-DUMAINE, Dr., 1964. *L'orthographe du XXIe siècle*, Éditions du Scorpion, Paris. 255 p.
- OUELLET, Jacques, 1979. « Constitution syntagmatique des unités nominales », *Langues et Linguistique*, Université Laval, Québec, vol. 4-5 : 115-140.
- 1985a : « Le paradigme des cas en français », Revue de l'Association québécoise de linguistique, vol. 4 : 57-75.
- 1985b : « Sémantique grammaticale du nom et du pronom », *Langues et Linguistique*, Université Laval, Québec, vol. 11 : 191-239.

- 1987 : « Sémantique grammaticale du verbe I », *Langues et Linguistique*, Université Laval, Québec, vol. 13 : 183-230.
- 1988 : « Sémantique grammaticale du verbe II », *Langues et Linguistique*, Université Laval, Québec, vol. 14 : 199-249.
- 1990-1991 (inédit) : « Sémantique grammaticale du français », Département de langues et linguistique, Université Laval, Québec. I, 148 p. II, 108 p.
- THIMONNIER, René, 1967. Le système graphique du français. Introduction à une pédagogie rationnelle de l'orthographe, Plon, Paris. 408 p.
- 1974. Code orthographique et grammatical, Librairie Hatier-Vervier, Paris. 442 p.
- WAGNER, R. L. et J. PINCHON, 1962. *Grammaire du français classique et moderne, Édition revue et corrigée*, Librairie Hachette, Paris. 640 p.